



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Union Sportive de Melun Taekwondo — École de la Vague Bleue

Ce règlement s'applique à l'ensemble des pratiquant(e)s du club, ainsi qu'à leurs représentants légaux pour les mineurs. Il complète les statuts de l'association et le règlement de la Fédération Française de Taekwondo (FFTDA).

1. Objet du règlement

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser les règles de vie, de sécurité et de fonctionnement au sein du club, en complément des statuts de l'association. Il s'applique à tout(e) pratiquant(e), quel que soit son âge ou son grade, ainsi qu'aux parents et tuteurs des pratiquant(e)s mineur(e)s. Son acceptation conditionne l'inscription et le maintien de la licence au sein du club.

2. Valeurs du club

Le Taekwondo doit être pratiqué sans distinction de race, de religion, d'opinion politique, de sexe ou d'âge ; c'est pourquoi il convient de s'abstenir de toute conversation ayant trait à ces sujets dans l'enceinte du Dojang (lieu d'entraînement) ou des vestiaires.

Chaque pratiquant adopte une attitude respectueuse et conforme aux valeurs du club, envers l'enseignant, les assistants, ses partenaires et l'ensemble des membres. Sont notamment strictement interdits dans le dojang : fumer, cracher, ou se présenter dans un état éthylique.

Il est préférable de ne pas communiquer verbalement pendant les cours. Au besoin, il convient d'appeler l'attention de l'enseignant en levant la main pour se signaler.

Le salut

- À chaque entrée et sortie du dojang
- L'enseignant, en début et en fin de cours
- Les assistants à partir du grade de troisième dan, en début et en fin de cours, après le salut à l'enseignant
- Son (sa) partenaire, au début et à la fin de chaque exercice

Eu égard à l'éthique et au fonctionnement de l'École de la Vague Bleue, il est indispensable de demander l'avis de l'enseignant pour aller s'entraîner dans un club extérieur à celle-ci.

3. Fonctionnement des cours

Placement et organisation

Il convient, pour des raisons d'organisation, de respecter un ordre de placement à chaque mise en rangs ; la disposition se fait en fonction du grade et, à grade égal, de l'ancienneté dans celui-ci.

Les débutants (ceintures blanches, jaunes et oranges) ne doivent pas hésiter à solliciter les conseils de leurs « aînés » et à participer au fonctionnement des cours. Les ceintures vertes, violettes et bleues parrainent les débutants jusqu'à la ceinture jaune et les aident à s'intégrer dans le club. Les ceintures rouges conseillent et aident les grades inférieurs sur le plan technique, en dehors des heures de cours, et participent dans la mesure du possible à la vie du club. Les ceintures noires, représentantes du club et potentielles assistantes des dirigeants et enseignants, se doivent d'être exemplaires et protègent le club de toute querelle entre ses membres.

Retards et absences

Le retard est un handicap important dans la préparation du (de la) pratiquant(e), tant sur le plan physiologique que psychologique ; l'enseignant est seul apte à autoriser l'accès au cours. Les retards doivent rester exceptionnels et dûment motivés ; il convient d'attendre l'autorisation de l'enseignant pour rejoindre les rangs. Dans la mesure du possible, il est souhaitable d'informer les dirigeants et l'enseignant de toute absence, quelle qu'en soit la durée ou la cause.

Téléphones portables

Les téléphones portables doivent être rangés (sac, vestiaire) et mis en mode silencieux pendant toute la durée du cours. En cas de nécessité de rester joignable pour un motif impérieux (garde d'enfant, astreinte...), il convient d'en informer l'enseignant avant le début du cours.

4. Sécurité

- Toute blessure, douleur ou problème de santé susceptible d'affecter la pratique doit être signalé à l'enseignant avant le début du cours.
- Le port des protections exigées est obligatoire lors des exercices ou combats concernés.
- L'enseignant se réserve le droit d'interdire la pratique à tout élève présentant un risque pour lui-même ou pour les autres.
- La pratique du Taekwondo est conditionnée à la fourniture d'un certificat médical de non contre-indication ou, selon la réglementation en vigueur, d'une attestation de réponse au questionnaire de santé, dans les délais fixés par le club et la FFTDA.

Assurance

Chaque licencié reconnaît être couvert par la licence fédérale et déclare avoir pris connaissance des garanties d'assurance proposées, ainsi que de la possibilité de souscrire des garanties complémentaires.

5. Tenue et hygiène

La tenue du (de la) pratiquant(e) doit être irréprochable, à savoir :

- Le dobok (tenue) propre, la ceinture correctement nouée et ceinte
- Propreté corporelle, ongles courts, cheveux attachés

Les doboks et ceintures sont strictement réservés à la pratique du Taekwondo et doivent être correctement ajustés. Le dobok est uniformément de couleur blanche ; la couleur de la ceinture correspond au grade du (de la) pratiquant(e) :

- col blanc pour les « grades keup » (inférieurs à la ceinture noire)
- col rouge et noir pour les « grades poom » (ceinture noire enfant)
- col noir pour les « grades dan »

L'absence de bijoux, de quelque sorte que ce soit, est nécessaire à la sécurité de chacun.

6. Vie du club

Respect du matériel

Chaque pratiquant participe au rangement du matériel utilisé et veille à son bon état.

Prise en charge des mineurs

Le club n'assure la surveillance des pratiquant(e)s mineur(e)s que pendant la durée effective du cours. Les parents ou tuteurs sont responsables de la prise en charge de l'enfant avant le début et après la fin du cours, y compris pour les trajets d'arrivée et de départ.

Vestiaires et affaires personnelles

Il est déconseillé de laisser ses affaires dans les vestiaires. Le vol ou tout autre préjudice grave entre pratiquant(e)s sera sanctionné par l'exclusion et, le cas échéant, par une poursuite en justice.

Documents et passeport sportif

Il convient de rendre les documents demandés dans les délais impartis et mentionnés, sous peine de nullité ou d'élimination. Le (la) pratiquant(e) doit pouvoir présenter son passeport sportif à tout moment, sur demande des responsables, lors de tout événement organisé par le club, la fédération ou l'École de la Vague Bleue, ou avec son accord.

Comportement entre membres et personnes extérieures

Les pratiquant(e)s doivent se préserver de tout dénigrement à l'égard de quiconque et informer les dirigeants lorsqu'ils en ont connaissance. Pour des raisons de sécurité et de sérénité, les parents ou tuteurs ne peuvent assister aux cours, sauf en début de saison ; des cours spéciaux et diverses manifestations restent toutefois ouverts au public. Toute personne extérieure est admise sur le lieu de pratique sous réserve de l'autorisation expresse des responsables ; la présentation d'une licence ou de tout autre document officiel peut conditionner cet accès.

Remboursement de cotisation

Aucun remboursement ne pourra être accordé, sauf dans les cas suivants, sur présentation d'un justificatif :

- déménagement hors secteur du club ;
- incapacité médicale supérieure à trois mois, sur présentation d'un certificat médical ;
- cas exceptionnel, validé par le Bureau de l'association.

7. Compétitions et passages de grades

Compétitions

Les compétiteurs s'engagent à représenter le club avec respect, ponctualité et exemplarité lors des compétitions, qu'il s'agisse de rencontres amicales, de tournois ou de championnats fédéraux.

Passages de grades — principe

Les passages de grades sanctionnent le niveau de pratique et guident le (la) pratiquant(e) dans sa progression. Le grade s'exprime par la couleur de la ceinture portée, mais surtout par une attitude digne et respectueuse vis-à-vis d'autrui, de soi-même et du Taekwondo. Les temps d'attente entre chaque grade sont indicatifs : seul l'enseignant est apte à juger de l'opportunité d'une présentation, sur des critères autant techniques que comportementaux.

Conditions de présentation

- Assiduité
- Progression technique
- Comportement
- Implication dans la vie du club

Organisation — Enfants

- Grades du 15ème KEUP (ceinture blanche) au 7ème KEUP (violet 1 barrette bleue) : délivrés au sein du club
- Grades à partir du 6ème KEUP (ceinture bleue) délivrés lors des passages de grades organisés par l'École de la Vague Bleue et/ou la FFTDA pour les Dans

Organisation — Adultes

- Grades du 10ème KEUP (ceinture blanche) au 7ème KEUP (ceinture jaune 2 barrettes bleues) : délivrés au sein du club
- Grades à partir du 6ème KEUP (ceinture bleue) délivrés lors des passages de grades organisés par l'École de la Vague Bleue et/ou la FFTDA pour les Dans

L'élève doit porter le dobok de l'école pendant les passages de grade de l'école. Pour des raisons techniques et éthiques, les candidats aux examens fédéraux de ceinture noire se présentent préalablement à un passage de grade spécifique visant à les préparer au mieux. Après chaque passage de grade, tout(e) pratiquant(e) doit se préparer au grade supérieur ; la ceinture noire se forme quant à elle à l'encadrement et au jury technique.

8. Discipline et sanctions

Tolérance zéro

Le club applique une politique de tolérance zéro à l'égard :

- du harcèlement ;
- des discriminations ;
- des violences physiques ou verbales ;
- des intimidations.

Tout membre témoin ou victime de tels agissements est invité à en informer sans délai un dirigeant ou l'enseignant, qui procédera aux vérifications nécessaires dans le respect de la confidentialité des personnes concernées.

Échelle des sanctions

Le non-respect répété du présent règlement pourra entraîner, de façon graduée :

- un rappel à l'ordre ;
- un avertissement ;
- une exclusion temporaire ;
- une exclusion définitive.

Le vol ou tout autre préjudice grave entre pratiquant(e)s pourra entraîner une exclusion immédiate et, le cas échéant, une poursuite en justice. En cas de contestation, il convient de respecter la procédure prévue par

les règlements fédéraux. Toute attitude ou propos irrespectueux pourra entraîner des sanctions à l'égard des contrevenants.

9. Données personnelles et droit à l'image

Les données personnelles collectées par le club (identité, coordonnées, passeport sportif, certificat médical) sont utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion administrative et sportive du club et de ses obligations fédérales, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Elles ne sont ni cédées ni communiquées à des tiers sans accord préalable, hors obligation légale.

Toute diffusion de photos ou vidéos prises dans le cadre des activités du club (entraînements, stages, compétitions, manifestations) doit respecter le droit à l'image et les autorisations données par les pratiquant(e)s ou, pour les mineur(e)s, par leurs représentants légaux.

10. Acceptation du règlement

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et en accepter toutes les dispositions sans réserve.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Signature de l'élève

Signature des parents (si élève mineur)